

CHOPARD Sandra / PEYROUSE Claudine  
Co-Présidentes Commission Féminine du Sport-Boules Ardèche  
Centre Vaucanson – 2 Rue Vaucanson 07200 AUBENAS  
06.58.94.12.42 sandra.chopard@bbox.fr / 06.75.02.06.38 christophe.peyrouse@wanadoo.fr

Fédération Française du Sport Boules  
63 Rue Anatole France  
69100 VILLEURBANNE

Saint-Cyr,  
Le 24 février 2015

Objet : Modifications du règlement sportif

A l'attention de Monsieur Philippe Coquet, Président de la Fédération Française de Sport-Boules,  
A l'attention de Madame Monique Prudent, Présidente de la Commission Féminine de la FFBSB,  
A l'attention de Monsieur Jean-Pierre Reynaud, Président du Comité Bouliste Régional Rhône-Alpes,  
A l'attention de Monsieur Marc Valayer, Président du Comité Bouliste Départemental Ardèche,

Très chers Président et amis boulistes,

Nous venons de prendre connaissance des différentes modifications du règlement sportif et de quelques dispositions votées par le Comité Directeur du 6 février 2015.

Une nouveauté apparaît avec la création du « Trophée de France ».  
Enfin une compétition en faveur de la mixité, ce qui nous paraît tout à fait intéressant, par contre nous constatons avec amertume que toutes les catégories ne sont pas concernées.

Les catégories F1-F2 sont de plus en plus mises à l'écart... sauf pour l'augmentation du prix des licences...

En effet :

- les joueuses F2 ne peuvent pas participer aux championnats des AS 3 et 4 (féminins ou masculins)
- elles ont leurs propres concours qualificatifs mais limités à 8 ! (pour celles qui sont arrivées à avoir leur quota...).
- Arrive une nouvelle compétition, et elles ne sont encore pas acceptées.

On s'éparpille en créant beaucoup de choses pour les joueuses F4, mais en ont-elles vraiment envie ?  
En Ardèche, 200 licenciées féminines 4<sup>ème</sup> division, moins de 30 participent aux différents fédéraux proposés !

Aujourd'hui des questions se posent :

Que reste-t-il aux joueuses F1 ou F2 ?

Quel est l'intérêt pour une joueuse F1 ou F2 d'avoir atteint un certain niveau de jeu ?

Les licences loisirs ne devraient-elles pas rester du loisir ?

Nous trouvons frustrant de vouloir pratiquer traditionnellement un sport sans en avoir les possibilités fédérales : 8 journées par an de concours qualificatifs (voire moins pour celles qui n'ont pas eu la chance de les avoir) ; 3 fédéraux, quelquefois que 2 (si on se qualifie directement en double), quelquefois 1 seul (si on se qualifie directement en double et si le triple est organisé pour mon Comité dans une région ou un département autre, sans aide financière nous ne pouvons participer ...) donc au mieux 11 compétitions par an.

Le reste de l'année, parce-que nous aimons ce milieu bouliste, nous le passons à diriger une AS, à nous occuper des jeunes, à co-présider une commission féminine et à entraîner des F4 et Loisirs pour leur donner envie... et quand elles ont enfin envie, nous ne pouvons pas aller en compétition avec elles, cela nous est interdit par notre fédération...

Un trophée se crée : chouette ! La mixité: très bien... et le couperet tombe : EXCLUSION des F1 et F2... Très sincèrement, comment ne pas envisager une reconversion... pétanque peut-être... ou vraiment changer pour la randonnée (en Ardèche ce peut être sympa)... mais continuer à prendre une licence qui nous ferme les portes aux compétitions, nous pensons vraiment que les limites sont atteintes !

Dans l'attente d'explications nous l'espérons convaincantes, veuillez recevoir, très chers amis boulistes, nos plus sincères salutations et amitiés sportives.

S. CHOPARD

C. PEYROUSE